

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Arrêté du 16 avril 2024 portant notification des attributions individuelles de dotation globale de fonctionnement aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale au titre de l'exercice 2024 en application de l'article L. 1613-5-1 du code général des collectivités territoriales

NOR : IOMB2410347A

Le ministre de l'intérieur et des outre-mer et le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1613-5-1 ;

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles R. 421-1 et suivants,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application de l'article L. 1613-5-1 du code général des collectivités territoriales, les attributions individuelles mentionnées aux articles L. 2334-1 et L. 3334-1 du code général des collectivités territoriales sont arrêtées, au titre de l'exercice 2024, aux valeurs en euros figurant dans les tableaux « Attributions individuelles au titre des composantes de la dotation globale de fonctionnement pour l'année 2024, en application de l'article 1613-5-1 du code général des collectivités territoriales » dédiés respectivement aux communes, établissements publics de coopération intercommunale et départements, annexés au présent arrêté. Ces tableaux sont consultables sur le site internet de la direction de l'information légale et administrative dans la liste des documents administratifs parus en 2024 (<https://www.legifrance.gouv.fr/liste/docAdmin>).

La publication du présent arrêté vaut notification des attributions individuelles aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale.

Art. 2. – Conformément aux articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, les montants constatés par le présent arrêté et ses annexes peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois courant à compter de sa publication.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 16 avril 2024.

*Le ministre de l'intérieur
et des outre-mer,*

Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale des collectivités locales,
C. RAQUIN

*Le ministre de la transition écologique
et de la cohésion des territoires,*

Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale des collectivités locales,
C. RAQUIN

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉDITION DES

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 Paris Cedex 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.legifrance.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Attributions individuelles au titre des composantes de la dotation globale de fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale pour l'année 2024, en application de l'article L. 1613-5-1 du code général des collectivités territoriales

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative,
les décisions constatées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours contentieux
devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté du 16 avril 2024 pris
pour l'application au titre de l'exercice 2024 de l'article L. 1613-5-1
du code général des collectivités territoriales.



Lexique des dotations

Acronyme	Définition
DC	Dotation de compensation
DI	Dotation d'intercommunalité
DGT	Dotation des groupements touristiques

Attributions individuelles 2024 au titre des différentes composantes de la DGF - Etablissements publics de coopération intercommunale du département : HERAULT

Bénéficiaire		DOTATIONS		
Code SIREN	Libellé	DC	DI	DGT
200017341	CC LODEVOIS ET LARZAC	319 128	509 062	0
200022986	CC DU GRAND PIC ST LOUP	1 224 514	1 017 128	0
200042646	GRAND ORB CC EN LANGUEDOC	814 689	449 823	0
200042653	CC SUD-HÉRAULT	212 988	632 866	0
200066348	CC DU MINERVOIS AU CAROUX	223 368	593 516	21 751
200066355	SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE	4 933 371	3 432 236	0
200071058	CC LES AVANT-MONTS	165 392	1 093 197	0
243400017	MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE	40 742 859	5 238 574	0
243400355	CC DU CLERMONTAIS	697 545	294 830	0
243400470	CA DU PAYS DE L'OR	3 221 006	1 467 681	0
243400488	CC LA DOMITIENNE	450 947	689 788	0
243400520	CA LUNEL AGGLO	1 672 283	510 953	0
243400694	CC VALLEE DE L'HERAULT	357 476	1 168 974	0
243400736	CC DES CEVENNES GANGEOISES ET SUMENOISES	154 677	559 546	0
243400769	CA DE BEZIERS MEDITERRANEE	8 653 582	3 004 084	0
243400819	CA HERAULT MEDITERRANEE	2 281 539	5 863 029	0